



BULLETIN INSCRIPTION

32^{ème} foire à tout - Gonneville-sur-Honfleur

Dimanche 4 mai 2025

Inscription à retourner (au plus tard le 30 avril 2025), rempli et signée, avec règlement à l'**ordre de APE GONNEVILLE SUR HONFLEUR**, et d'une copie de pièces d'identité **recto/verso** ou de votre carte professionnelle en cours de validité à l'adresse suivante : **APE - Ecole primaire " les hirondelles " - Rue Charlemagne, 14600 Gonneville Sur Honfleur.**

Nom :	
Prénom(s) :	
N° pièces d'identité ou N° RCS :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Mail :	Téléphone :
Avec véhicule (6 mètres min.) : Oui / Non	Type de véhicule : Longueur :
Nb mètres (4€/m, 3 mètres mini, avec véhicule 6 mètres mini) :	
J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature eu cours de l'année 2025.	
Fait à :	Signature :
Le :	
Les nouvelles réglementations nous imposent une préinscription obligatoire. Aucune inscription ne sera acceptée le jour même. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué. Ne pas jeter sur la voie publique en vertu de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.	



BULLETIN INSCRIPTION

32^{ème} foire à tout - Gonneville-sur-Honfleur

Dimanche 4 mai 2025

Inscription à retourner (au plus tard le 30 avril 2025), rempli et signée, avec règlement à l'**ordre de APE GONNEVILLE SUR HONFLEUR**, et d'une copie de pièces d'identité **recto/verso** ou de votre carte professionnelle en cours de validité à l'adresse suivante : **APE - Ecole primaire " les hirondelles " - Rue Charlemagne, 14600 Gonneville Sur Honfleur.**

Nom :	
Prénom(s) :	
N° pièces d'identité ou N° RCS :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Mail :	Téléphone :
Avec véhicule (6 mètres min.) : Oui / Non	Type de véhicule : Longueur :
Nb mètres (4€/m, 3 mètres mini, avec véhicule 6 mètres mini) :	
J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature eu cours de l'année 2025.	
Fait à :	Signature :
Le :	
Les nouvelles réglementations nous imposent une préinscription obligatoire. Aucune inscription ne sera acceptée le jour même. En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué. Ne pas jeter sur la voie publique en vertu de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.	

